AUDITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE



DU 30 SEPTEMBRE 2024

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2025 - BRANCHE FAMILLE

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LOUIS BOYARD, RAPPORTEUR

PRÉSIDENT CHARLY HÉE
RESPONSABLE VIE ASSOCIATIVE JACQUELINE DELANNOY

WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG

PLFFS 2025

PRÉCONISATIONS FAMILLES DE FRANCE

La politique familiale est un thème fédérateur et elle est un projet d'avenir pour la France

Constat démographique :

Le désir d'enfant n'est pas satisfait (2,27 enfants par femme) et la baisse du taux de fécondité à 1,6 enfant par femme est préoccupant. Une tendance depuis 6 ans à contrecarrer en favorisant un désir d'enfant plus tôt (31 ans pour les femmes) et meilleure ouverture des droits pour les jeunes mamans.

Par ailleurs, devenir parent demande des connaissances et peut-être source de difficulté. La précarité et vulnérabilité économique : la hausse des loyers, l'isolement social et les pensions alimentaires insuffisantes aggravent la situation des familles.

Il est tout aussi important de donner aux parents le choix de s'organiser lors de ses premières années d'existence. Il est essentiel de favoriser la natalité et d'améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Des politiques volontaristes sont nécessaires face au vieillissement de la population.

Droits

- Elargir la base de certaines prestations et renforcer les aides financières.
- Augmenter les plafonds du quotient familial.
- Relever les plafonds des allocations de base comme PAJE et l'Allocation de la Rentrée Scolaire.
- Renforcer la prime d'activité pour soutenir l'emploi des parents.
- Ouverture des droits dès le 1er enfant.
- Systématiser la prise en compte de la charge d'enfant dans les aides (chèque énergie, carburant ...)

Congé parental accessible à tous et conciliation des temps vie privée/professionnelle

- Augmenter le niveau d'indemnisation (75%) pour rendre possible le congé parental.
- Favoriser la prise de congé parental d'une durée d'un an pour couvrir la 1ère année et allongement du congé parental si pris sur un mi-temps en prenant en compte les contraintes de mode de garde, le retour à l'emploi et les besoins de l'enfant.
- Accès au service de garde : accroitre les places en crèche et la création de structures d'accueil adaptées.

Mode de garde

- Favoriser les modes de gardes en milieu rural.
- Conserver le CMG après 3 ans dans le périscolaire avec des horaires plus larges.
- Baisser le quotient familial afin de rendre plus accessible l'accès au CMG pour favoriser pour un reste à charge plus soutenable.
- Accroitre les places en crèche.
- Création de structures d'accueil adaptées pour garantir un accueil de qualité.
- Réforme des congés parentaux : adapter les congés pour mieux répondre aux besoins des familles.

Favoriser l'accueil périscolaire

- Etendre les horaires atypiques.
- Inclure davantage les frais de transports dans les aides suivant les zones géographiques (zone rurale, éloignement d'un établissement scolaire).

Parentalité

- Favoriser le répit parental : offrir des solutions temporaires pour soulager les parents.
- Soutien à la parentalité : développer des programmes d'accompagnement.
- Renforcement de la responsabilité parentale : encourager la coparentalité pour favoriser le soutien mutuel entre parents.

Santé

- Valorisation des professions du soin : améliorer à l'accompagnement du soin.
- Accessibilité des soins : garantir un accès équitable aux soins pour toutes les familles.

Intergénérations

- Favoriser la colocation intergénérationnelle : favoriser de initiatives de cohabitation entre générations pour renforcer le lien familial et l'entraide.

RESTEZ EN CONTACT AVEC NOUS!

28, Place Saint Georges 75009 Paris 01 44 53 45 90 contact@familles-de-france.org

WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG



